

## REGION DE CORSE

### DELIBERATION N° 90/97 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE AU LANCEMENT D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE EN VUE DE LA REHABILITATION DU BATIMENT DESTINE A ACCUEILLIR LE MUSEE DE LA CORSE

—————  
Séance du 29 Novembre 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, et le vingt neuf novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : MM.**

Pierre-Jean ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Pascal ARRIGHI, Jean BAGGIONI, Dominique BALDACCI, Antoine BIGGI, Dominique BUCCHINI, Paul BUNGELMI, Antoine CANIONI, Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Denis CELLI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean COLONNA, Laurent CROCE, Albert FERRACCI, Marcel FEYDEL, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, François-Marie GERONIMI, Ours Ange Pierre GRIMALDI, Charles LEONELLI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Dominique MARI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Ange PANTALONI, Paul PATRIARCHE, François-Dominique PELLONI, François PIAZZA ALESSANDRINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Jérôme POLVERINI, Pascal POZZO DI BORGIO, Jean Paul de ROCCA SERRA, Louis-Ferdinand de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Max SIMEONI, Michel STEFANI, Marc VALERY, Xavier VILLANOVA.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Paul PATRIARCHE  
M. Vincent AVOGARI DE GENTILI à M. Antoine BIGGI  
M. Jean-Baptiste BIAGGI à M. Pascal ARRIGHI  
M. Joseph-Ferdinand CHIARELLI à M. François PIAZZA ALESSANDRINI  
M. Charles COLONNA à M. François MOSCONI  
M. Antoine GAMBINI à M. Charles LEONELLI  
M. Joseph MARIOTTI à M. Henri ANTONA

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Léonard BATTESTI, Dominique BIANCHI, Jules-Laurent FERRANDI, Jean GAFFORY, Paul GIACOBBI, Jean MOTRONI, Alain ORSONI, Fernand VINCENELLI.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 82.214 du 2 mars 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : organisation administrative,
- VU** la loi n° 82.659 du 30 juillet 1982, portant statut particulier de la Région de Corse : compétences,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le code des Marchés Publics visé en son article 314 Ter,
- VU** la délibération n° 89/50 AC du 19 juillet 1989 portant création du Musée de la Corse,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse présenté par M. Jean COLONNA, Vice-Président délégué,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education et de la Formation,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, du Budget et de la Fiscalité, présenté par M. Pascal ARRIGHI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le lancement de la procédure de consultation relative à la passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre, suite à un concours international d'architecture et d'ingénierie organisé conformément aux dispositions de l'article 314 Ter du Code des Marchés Publics, pour la création du Musée de la Corse à CORTE.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** la constitution du jury chargé de formuler un avis motivé sur les candidats et, ultérieurement, sur le classement des concurrents, telle qu'indiquée dans le document joint en annexe.

**ARTICLE 3 :**

**DIT** que les dépenses afférentes au lancement de la consultation et de l'indemnisation des concurrents, seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 902, article 232-0001 au budget régional.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Région.

AJACCIO, le 29 Novembre 1990

Pour copie certifiée conforme  
à l'original,  
Le Secrétaire Général,

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE,

J.D. PIANELLI.

Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

ANNEXE

COMPOSITION DU JURY  
AVEC VOIX DELIBERATIVE

- 
- M. le Président de l'Assemblée de Corse, Président du jury, ou son représentant,
  - M. le Préfet de Région,
  - M. le Vice-Président délégué à la Culture,
  - M. le Président de la Commission de la Culture,
  - M. le Président du Conseil de la Culture, de l'Education et du Cadre de Vie,
  - Le Directeur Général des Services de la Région de Corse,
  - Le Directeur Général Adjoint des Services de la Région de Corse,
  - M. le Maire de CORTE, ou son représentant,
  - M. le Directeur des Musées de France, ou son représentant,
  - M. le Directeur du Patrimoine, ou son représentant,
  - M. le Conservateur Général des Musées classés et contrôlés, ou son représentant,
  - Un Conservateur de l'I.G.M.C.C. chargé des musées d'anthropologie,
  - M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles, ou son représentant,
  - Le Conservateur du Musée de la Corse,
  - Une personnalité spécialiste des musées, choisie par la Région de Corse,
  - Une personnalité spécialiste des musées, choisie par la Direction des Musées de France,

- Un architecte choisi par la Région de Corse,
- Un architecte choisi par le Ministère de la Culture,
- Un architecte de la Région de Corse,
- Un architecte de l'I.G.M.C.C.,
- Un architecte choisi par l'ordre des architectes,
- L'architecte des Bâtiments de France de la Haute-Corse,
- Deux représentants de la Commission de la Culture, de l'Education et de la Formation de l'Assemblée de Corse.

#### A TITRE CONSULTATIF

- L'architecte de la Région de Corse,
- Un architecte conseil de la Direction des Musées de France,  
Tous deux rapporteurs de la Commission technique
- Le Payeur Régional,
- Le Directeur de la Concurrence, des Prix et de la Consommation.